



L'expertise
Humanis

Les formules
santé entreprise

Les outils
d'informations

L'adhésion

Le Groupe

ESEF

International

**AVEC HUMANIS,
VOTRE ENTREPRISE PROFITE
D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
SIMPLE ET EFFICACE.**

Humanis **SAFE**
Santé Facile



SANTÉ



 **Humanis**
Protéger c'est s'engager

Sommaire



Ce PDF est dynamique,
vous pouvez naviguer
en cliquant sur les
boutons du sommaire.



1. L'expertise Humanis



2. Les formules santé entreprise



3. Les outils d'informations



4. L'adhésion



5. Le Groupe



AVEC L'EXPERTISE HUMANIS, TRANSFORMEZ SIMPLEMENT VOS DÉFIS EN OPPORTUNITÉS

Humanis est l'interlocuteur de référence des Entreprises Étrangères Sans Établissement en France (ESEF). Aujourd'hui, le groupe Humanis vous propose des solutions santé, des outils et des services indispensables pour transformer les nouvelles réglementations en réelle opportunité voire en véritable outil de dialogue social dans votre entreprise.

Dans un environnement législatif en pleine mutation, Humanis vous aide à aller à l'essentiel

La loi de sécurisation de l'emploi est issue de l'Accord National Interprofessionnel (A.N.I) du 11 janvier 2013.

Son 1^{er} article :

1 **Généralise** la complémentaire santé d'entreprise collective minimale et obligatoire pour tous vos salariés au plus tard le **1^{er} janvier 2016**. Les garanties minimales appelées "panier de soins" sont définies par un décret paru le 08/09/2014. Votre entreprise devra financer au moins 50 % des cotisations.

Notre conseil

À vous de choisir parmi les 4 formules Humanis SAFE celle qui correspond parfaitement à vos attentes.

2 **Instaure** le nouveau contrat "responsable", ce qui signifie qu'outre le caractère obligatoire du contrat, des encadrements de garanties sont imposés.

Notre conseil

Pour savoir où vous en êtes, profitez de l'expertise Humanis SAFE, une offre 100 % conforme à la législation.

3 **Allonge** la durée de portabilité des droits santé des anciens salariés et des bénéficiaires d'allocation chômage. Elle passe ainsi de 9 à 12 mois sans contrepartie de cotisation puisque ce sont désormais les actifs qui financent la portabilité.

Notre conseil

Afin que vous puissiez anticiper, sachez que ces dispositions s'appliqueront aux garanties prévoyance le 1^{er} juin 2015.

Agir aujourd'hui avec Humanis, c'est choisir le meilleur pour demain et pour votre entreprise.

Dès à présent, construisez avec un conseiller Humanis le projet santé Humanis SAFE pour votre entreprise. Vous disposerez ainsi du temps nécessaire pour gérer sereinement la mise en place d'une couverture adaptée à vos besoins et à ceux de vos salariés.

93%*

de nos clients grandes entreprises seraient prêts à recommander le groupe Humanis.

Plus de 90%*

des grandes entreprises clientes Humanis se déclarent satisfaites de leur relation commerciale avec le Groupe.

* Enquête de satisfaction client 2013.



DES FORMULES SANTÉ ENTREPRISES PILOTÉES POUR VOUS PAR HUMANIS

Une solution "2en1" pour une efficacité et une simplicité assurées.

Pour la couverture obligatoire de vos salariés, Humanis SAFE vous propose des formules complètes, simples et sécurisées. Elles vous garantissent la mise en place simultanée :

1 D'une couverture santé entreprise identique pour l'ensemble de vos salariés.

Vous pouvez donc décider d'opter pour une couverture assurant le minimum obligatoire, dit "panier de soins" défini par l'article 1* relatif à la généralisation de la complémentaire santé, ou d'aller plus loin pour la protection santé de vos salariés.

2 Des surcomplémentaires pour une couverture personnalisée pour chaque salarié.

En complément des garanties que vous aurez mises en place pour tous, chaque salarié pourra sélectionner, parmi les surcomplémentaires que vous aurez retenues, celle qui correspond à ses besoins particuliers.

Le PLUS Humanis SAFE

Optimisez votre temps et celui de vos salariés en optant pour l'un des deux Packs clé en main, «100 % Responsable» ou «100 % Libre», qui combinent une couverture santé entreprise obligatoire et deux surcomplémentaires facultatives associées.

* Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Des solutions santé simples et adaptées à vos attentes

- ▶ Des garanties répondant à vos obligations légales et aux besoins de couverture des salariés.
- ▶ Une démarche d'adhésion simple.
- ▶ Une équipe de spécialistes à votre écoute joignable par téléphone ou par mail.

Une équipe d'experts et des outils exclusifs dédiés à votre tranquillité.

- ▶ Suivi continu de l'actualité sociale, fiscale et juridique.
- ▶ Évaluation des conséquences techniques et financières sur vos contrats.
- ▶ Recherche constante de solutions optimales, notamment dans le cadre de la mise en conformité du Contrat Solidaire et Responsable.
- ▶ Aide permanente à la compréhension des prestations et à la simplification de vos démarches.



Bon à
savoir

SAFE spécial ESEF est un contrat responsable qui répond à la législation française en matière de couverture sociale.

Sa distribution au sein de l'Union européenne est régie dans le cadre de la Libre Prestation de Service (LPS).



LES OUTILS D'INFORMATION SUR LES SURCOMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES ET D'AIDE À LA DÉCISION POUR VOS SALARIÉS

Composition du kit de présentation des offres de surcomplémentaires facultatives pour vos salariés.

- ▶ Dans une chemise, chacun de vos salariés trouvera tous les documents nécessaires pour :
 - prendre connaissance de la couverture obligatoire que vous avez choisie ;
 - disposer des documents lui permettant de choisir en complément une surcomplémentaire facultative ;
 - adhérer et s'assurer d'être parfaitement tranquille toute l'année pour sa prise en charge santé.
- ▶ Un document dans lequel il pourra retrouver son profil avec des exemples de remboursements clairs et parlants.
- ▶ Un simulateur de remboursement en ligne.
- ▶ Un bulletin d'affiliation pour le contrat socle obligatoire.
- ▶ Un bulletin individuel d'adhésion pour la surcomplémentaire facultative.
- ▶ Un mandat SEPA.
- ▶ La notice d'information concernant son contrat.
- ▶ La notice d'assistance.





POUR SIMPLIFIER VOTRE **DÉMARCHE
D'ADHÉSION**, VOUS DISPOSEZ DÈS
MAINTENANT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS...

- ▶ Votre proposition d'adhésion.
- ▶ Les documents régissant votre contrat.
- ▶ Un modèle de lettre pour accompagner votre démarche auprès de vos salariés.

Enfin, pour souscrire votre contrat,
il vous suffit de :

- 1** remplir les bulletins d'adhésion joints ;
- 2** les faire parvenir à votre conseiller commercial.



HUMANIS, LA SOLIDITÉ D'UN GROUPE PARITAIRE ET MUTUALISTE AU SERVICE DE VOTRE TRANQUILLITÉ

- 1^{er} acteur en santé collective, retraite complémentaire et 1^{er} intervenant paritaire en épargne salariale en France.
- Un état d'esprit unique qui met l'Humain au cœur de toutes nos propositions et de nos actions.
- Un modèle de gouvernance paritaire et mutualiste, à but non lucratif.
- 700 000 entreprises adhérentes.
- 3,7 millions d'allocataires en retraite.
- 7 millions de personnes protégées.
- 6 400 collaborateurs répartis sur plus de 50 sites et 58 agences de proximité pour un accompagnement de chacun de nos adhérents.
- Une équipe dédiée aux Employeurs Étrangers Sans Établissement en France (ESEF).

Humanis SAFE SANTÉ FACILE, produit assuré par Humanis Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale membre du groupe Humanis - siège social : 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris

Pour tout renseignement vous pouvez consulter notre site :
international.humanis.com

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager